COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2 de l'ordre du jour

CX/EXEC 16/72/2 Juillet 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-douzième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 30 août-1er septembre 2016

MISE EN ŒUVRE DE L'EXAMEN CRITIQUE

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

Introduction

- Le Comité exécutif est chargé de l'examen critique qui consiste à: 1.
 - i) examiner les projets de normes avant de les soumettre à la Commission pour adoption:
 - ii) comparer l'état d'avancement des projets de normes au calendrier convenu par la Commission;
 - iii) effectuer l'examen critique des propositions d'élaboration ou de révision de normes.
- Avant la soixante et onzième session du Comité exécutif, le Secrétariat a présenté l'examen critique dans trois documents distincts. Afin de faciliter l'examen critique par le Comité exécutif à sa soixante et onzième session et de donner une vue d'ensemble des travaux de chaque comité, le Secrétariat a regroupé dans un seul document les informations nécessaires à cet examen.
- En particulier, à sa soixante et onzième session, le Comité exécutif a pris en compte dans l'examen critique le travail de (11) comités qui se sont réunis entre la trente-huitième session de la Commission et mai 2016, les travaux de trois comités travaillant par correspondance et un document de projet pour une nouvelle activité soumis par le Botswana et le Kenya.
- L'objet du présent document est de solliciter des indications et des avis du Comité exécutif sur les moyens d'améliorer le type d'information fourni pour l'examen critique, et ce en vue de faciliter et de renforcer cette fonction du Comité exécutif en conformité avec l'activité 1.1.2 «Renforcer le processus d'examen critique afin d'améliorer le suivi des normes» du Plan stratégique du Codex.

Préparation du document

- Étant donné le calendrier des réunions des comités et la disponibilité des rapports des comités travaillant par correspondance, à la soixante et onzième session du Comité exécutif, le document de l'examen critique a été divisé en deux parties:
 - CX/EXEC 16/71/2: information sur six comités qui se sont réunis entre septembre 2015 et la mi-février 2016 (distribué en mai 2016).
 - CX/EXEC 16/71/2 Add.1: information sur cinq comités qui se sont réunis entre le 22 février et le 13 mai 2016; trois comités travaillant par correspondance et un document de projet sur de nouveaux travaux pour une norme régionale, transmis par le Cameroun et le Kenya (distribué en juin 2016).
- 6. Les documents contiennent des informations fournies par chaque comité sur:
 - Textes transmis à la trente-neuvième session de la Commission, pour adoption finale i)
 - Textes transmis à la trente-neuvième session de la Commission, pour adoption à l'étape 5 ii)
 - Travaux en cours (étapes diverses) iii)
 - iv) Propositions de travaux transmises à la trente-neuvième session de la Commission, pour approbation
 - Documents de travail et/ou autres documents v)
 - Charge de travail globale du comité vi)



CX/EXEC 16/72/2 2

7. Les tableaux comprennent les observations formulées par le président du comité concerné, et des «notes explicatives» portant sur l'état d'avancement du processus de confirmation, le cas échéant, et toutes autres informations utiles. S'agissant des nouvelles propositions de travaux, les notes explicatives comprennent une description succincte de leur champ d'application et (pour les documents dans le processus par étapes) et indiquent l'année de l'adoption des nouveaux travaux.

8. Le tableau sur la charge de travail globale, qui a été ajouté pour la première fois aux documents pour la soixante et onzième session du Comité exécutif, comprend des considérations du Président et du Secrétariat du Codex sur la charge de travail et la gestion pour chaque comité.

Débats de la soixante et onzième session du Comité exécutif¹

- 9. La soixante et onzième session du Comité exécutif a consacré environ trois heures (une session) à l'examen critique.
- 10. À sa soixante et onzième session, le Comité exécutif a noté que tous les textes soumis à la trente-neuvième session de la Commission pour adoption finale et pour adoption à l'étape 5 suivaient scrupuleusement le processus d'élaboration et étaient prêts à être adoptés; que dans l'ensemble, les travaux des comités progressaient conformément à leurs calendriers respectifs, à de rares exceptions près (dans ce cas, le Comité exécutif a adressé au comité concerné ou à la Commission une recommandation spécifique) et que tous les points proposés comme nouveaux travaux répondaient aux critères de l'examen critique.
- 11. À sa soixante et onzième session, le Comité exécutif a formulé des recommandations spécifiques sur:
 - i) quatre textes soumis pour adoption (dont un pour adoption à l'étape 5) sur 31 textes;
 - ii) sept textes en cours d'élaboration sur 24 textes;
 - iii) trois propositions de nouveaux travaux sur sept propositions.

Prise en compte de l'examen critique par la Commission à sa trente-neuvième session

- 12. À sa trente-neuvième session, la Commission a pris note des recommandations découlant de l'examen critique réalisé par le Comité exécutif à sa soixante et onzième session au titre des points de l'ordre du jour pertinents.
- 13. À sa trente-neuvième session, la Commission a appuyé toutes les recommandations spécifiques formulées par le Comité exécutif à sa soixante et onzième session. Néanmoins, à la lumière des observations techniques soumises par les Membres, qui n'étaient pas incluses dans l'examen critique, les textes «prêts à être adoptés» ci-après ont été adoptés à l'étape 5 seulement: i) la norme sur les aubergines; ii) la VNR pour la vitamine E; et iii) la limite maximale pour le plomb dans les LM pour les tomates en conserve et les confitures, gelées et marmelades.

Conclusion

- 14. Les documents fournis pour l'examen critique contiennent des informations sur les décisions pertinentes, le processus suivi par les comités et les contributions des présidents. De sorte que les membres du Comité exécutif doivent consacrer beaucoup de temps à l'analyse de ces documents, très détaillés et exhaustifs (les deux documents rédigés pour la soixante et onzième session du Comité exécutif comptaient chacun environ 9 500 et 10 300 mots).
- 15. En outre, les documents sont souvent mis à disposition tardivement (à une date proche de la session du Comité exécutif) en raison du calendrier des réunions des comités (en 2016, de septembre à mai) et de la nécessité d'attendre les contributions des présidents. Par ailleurs, la rédaction tardive des documents et leur taille réduisent bien souvent le temps disponible pour la traduction.
- 16. À la soixante et onzième session du Comité exécutif, le Secrétariat a regroupé les informations fournies pour l'examen critique sur les textes pour adoption, le suivi de l'élaboration des normes et les propositions de nouveaux travaux en un seul document afin de donner aux Membres du Comité exécutif une vue d'ensemble de tous les travaux entrepris par chaque comité.
- 17. À sa prochaine session en juin 2017, dans le cadre de l'examen critique, le Comité exécutif se penchera sur les travaux de onze comités (se réunissant entre septembre 2016 et mai 2017); trois comités travaillant par correspondance (CCMMP, CCS et CCCPL) et six comités FAO/OMS de coordination (se réunissant entre septembre 2016 et février 2017). Dans ces conditions, il est proposé de rédiger trois documents distincts pour les comités qui se tiendront: i) de septembre à décembre 2016; ii) de janvier à mars 2017; et iii) en avril et mai 2017.

-

¹ REP 16/EXEC, paragraphes 7 à 48.

CX/EXEC 16/72/2 3

Recommandation

18. Afin de fournir au Comité exécutif un document répondant mieux aux besoins et ainsi faciliter la fonction d'examen critique (conformément à l'activité 1.1.2 du Plan stratégique), le Comité exécutif est invité à donner au Secrétariat des indications sur la façon d'améliorer le document pour l'examen critique et en particulier sur:

- i) Le type d'informations fournies (par exemple, informations manquantes, informations inutiles);
- ii) Le niveau de détail des informations figurant dans le document;
- iii) La façon dont les informations sont présentées (par exemple, texte ou tableaux, sections supplémentaires);
- iv) Le calendrier de la distribution du document (par exemple par tranches, suivant le calendrier indiqué au paragraphe 17).